

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI
24 JANVIER 2023 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers : Daniel Pilon
Maya Chammas
Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 23-01-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 24 janvier 2023, sous réserve de retirer le point 31 intitulé : Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels pour la conception du nouveau "10/20 Roosevelt".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-01-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of January 24, 2023, under reserve by removing item 31 entitled: Bid weighting and evaluation system for professional services for the design of the new "10/20 Roosevelt".

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 17, il répond aux questions de 10 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 04.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 décembre 2022 et des réunions extraordinaires du 13 décembre 2022, 15 décembre 2022 et 19 décembre 2022

RÉSOLUTION N° 23-01-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 décembre 2022 et des réunions extraordinaires du 13 décembre 2022, 15 décembre 2022 et 19 décembre 2022

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 décembre 2022 et des réunions extraordinaires du 13 décembre 2022, 15 décembre 2022 et 19 décembre 2022 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 décembre 2022 et des réunions extraordinaires du 13 décembre 2022, 15 décembre 2022 et 19 décembre 2022 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-01-02

Subject: Adoption of Minutes of December 13, 2022 Regular Meeting and December 13, 2022, December 15, 2022 and December 19, 2022 Special Meetings

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of December 13, 2022, and Special Meetings of December 13, 2022, December 15, 2022 and December 19, 2022, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of December 13, 2022 and Special Meetings of December 13, 2022, December 15, 2022 and December 19, 2022.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$ 01-2023
- .2 Liste des commandes -50 000\$ 01-2023
- .3 Liste des achats sans émission de bon de commandes 01-2023
- .4 Liste des chèques et dépôts directs 01-2023
- .5 Rapport - Ressources humaines 01-2023
- .6 Permis et certificats 01-2023

6. Maintien du statut bilingue de la Ville

RÉSOLUTION N° 23-01-03

Objet : Maintien du statut bilingue de la Ville

ATTENDU QUE le bilinguisme constitue une valeur fondamentale de la Ville de Mont-Royal dans tous les aspects de la vie municipale;

ATTENDU QUE le bilinguisme fait partie intégrante du quotidien de la communauté montréalaise;

RESOLUTION N° 23-01-03

Subject: Maintaining the Town's bilingual status

WHEREAS bilingualism is regarded as a core value of the Town of Mount-Royal in all aspects of municipal life;

WHEREAS bilingualism has been an integral part of the everyday life of the Mount Royal community;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal reconnaît l'importance d'assurer la pérennité d'un service à la population dispensé en français comme en anglais;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal un organisme reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française (« Charte ») et qu'elle désire conserver son « statut bilingue »;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2022, l'Office québécois de la langue française a transmis à la Ville un avis écrit en vertu du premier alinéa de l'article 29.2 de la Charte lui annonçant le retrait de cette reconnaissance à l'échéance d'un délai de 120 jours;

ATTENDU QU'en vertu deuxième alinéa de l'article 29.2 de la Charte, la Ville peut décider de maintenir cette reconnaissance en adoptant une résolution à cet effet;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyée par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De maintenir la reconnaissance que la Ville de Mont-Royal a obtenue en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française et d'ainsi conserver son statut bilingue;

De transmettre la présente résolution à l'Office québécois de la langue française.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Participation aux Assises Annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à la conférence annuelle de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM)

RÉSOLUTION N° 23-01-04

Objet : Participation aux Assises Annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à la conférence annuelle de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM)

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser les membres du conseil à assister aux Assises Annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), du 3 au 5 mai 2023 à Gatineau et à la conférence annuelle de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM) du 25 au 28 mai 2023 à Toronto;

D'autoriser une dépense de 33 000 \$ pour couvrir les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de repas associés à ces activités;

WHEREAS Town of Mount Royal recognizes the importance of ensuring continued services to the public in both French and English;

WHEREAS the Town of Mount Royal is body recognized under Section 29.1 of the Charter of the French Language ("Charter") and wishes to retain its "bilingual status";

WHEREAS on December 12, 2022, the Office québécois de la langue française sent the Town a written notice pursuant to the first paragraph of section 29.2 of the Charter announcing the withdrawal of this recognition on the expiry of 120 days;

WHEREAS, pursuant to the second paragraph of Section 29.2 of the Charter, the Town may decide to maintain this recognition by adopting a resolution to that effect;

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To maintain the recognition that the Town of Mount Royal has obtained under section 29.1 of the Charter of the French Language and thus maintain its bilingual status;

To forward this resolution to the Office québécois de la langue française.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 23-01-04

Subject: Attendance at the 2023 Annual Conference of the Union des Municipalités du Québec (UMQ) and the Federation of Canadian Municipalities (FCM) annual conference

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize council members to attend the Union des Municipalités du Québec (UMQ) Annual Conference, in Gatineau, May 3 to 5, 2023 and the Federation of Canadian Municipalities (FCM) annual conference in Toronto from May 25 to 28, 2023;

To authorize an expenditure of \$33,000 to cover the registration, lodging, travel and meal costs associated with these activities;

D'imputer ces dépenses au budget de fonctionnement, numéro d'affectation 02-110-00-337.

To charge these expenditures to the operating budget, appropriation no. 02-110-00-337.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Autorisation de dépenses - expert en sinistre

RÉSOLUTION N° 23-01-05

RESOLUTION N° 23-01-05

Objet : Autorisation de dépenses - expert en sinistre

Subject: Authorization for expenditures - claims adjuster

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

D'autoriser une dépense de 53 000 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels de la firme R. Guertin et associés pour l'année 2022.

To authorize an expense of \$53,000, including all applicable taxes, for professional fees of the firm R. Guertin et associés for the year 2022.

D'imputer la dépense comme suit :

To charge this expenditure as follows:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2022

Source:
Operating Budget 2022

Imputation :
Poste budgétaire 02-140-00-417

Appropriation:
Budget item 02-140-00-417

Dépense : 53 000 \$ taxes incluses

Expenditure: \$53,000 taxes included

Crédit : 48 396 \$

Credits: \$48,396

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Ratification des débours pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2022

RÉSOLUTION N° 23-01-06

RESOLUTION N° 23-01-06

Objet : Ratification des débours pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2022

Subject: Confirmation of Disbursements for the period of December 1st to December 31, 2022

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er décembre au 31 décembre 2022 :

To confirm and approve the disbursements for the period between December 1st to December 31, 2022:

Masse salariale : 2 534 730 \$

Payroll: \$2,534,730

Fournisseurs et autres paiements : 1 812 860 \$

Suppliers and other payments: \$1,812,860

Total des déboursés : 4 347 590 \$

Total disbursements: \$4,347,590

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Subvention à l'Association des retraités municipaux de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 23-01-07

Objet : Subvention à l'Association des retraités municipaux de Mont-Royal

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'accorder une subvention de 1 000 \$ à l'Association des retraités municipaux de Mont-Royal pour ses activités de l'année 2023;

D'imputer cette dépense aux activités financières de 2023, numéro d'affectation 02-110-00-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-07

Subject: Grant to the Association des retraités municipaux de Mont-Royal

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To provide a \$1,000 grant to the Association des retraités municipaux de Mont-Royal for its 2023 operations;

To charge this expenditure to the 2023 operating budget, Appropriation No. 02-110-00-999.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

RÉSOLUTION N° 23-01-08

Objet : Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE Conformément aux Règlements d'emprunt numéros E-1803, E-1901, E-2001, E-2101, E-2102, E-2103, E-2105, E-2202, E-2203 et E-2207 la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal » des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 février 2023, au montant de 7 863 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessous, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Nom du soumission	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	99,14682	385 000 \$	5,00000 %	2024	4,38985 %
		402 000 \$	4,60000 %	2025	
		420 000 \$	4,25000 %	2026	
		438 000 \$	4,20000 %	2027	
		6 218 000 \$	4,15000 %	2028	
2 - BMO NESBITT BURNS INC.	98,72200	385 000 \$	5,00000 %	2024	4,44257 %
		402 000 \$	5,00000 %	2025	
		420 000 \$	5,00000 %	2026	
		438 000 \$	5,00000 %	2027	
		6 218 000 \$	4,00000 %	2028	
3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,53200	385 000 \$	4,90000 %	2024	4,45105 %
		402 000 \$	4,65000 %	2025	
		420 000 \$	4,25000 %	2026	
		438 000 \$	4,10000 %	2027	
		6 218 000 \$	4,05000 %	2028	
4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,84700	385 000 \$	4,90000 %	2024	4,46154 %

		402 000 \$	4,50000 %	2025	
		420 000 \$	4,25000 %	2026	
		438 000 \$	4,20000 %	2027	
		6 218 000 \$	4,15000 %	2028	
5. VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,73335	385 000 \$	4,90000 %	2024	4,48884 %
		402 000 \$	4,55000 %	2025	
		420 000 \$	4,25000 %	2026	
		438 000 \$	4,15000 %	2027	
		6 218 000 \$	4,15000 %	2028	
6. CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE	98,47440	385 000 \$	4,90000 %	2024	4,51426 %
		402 000 \$	4,65000 %	2025	
		420 000 \$	4,30000 %	2026	
		438 000 \$	4,15000 %	2027	
		6 218 000 \$	4,10000 %	2028	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 863 000 \$ de la Ville de Mont-Royal soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires Municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire, M. Peter J. Malouf et la trésorière, Mme Nathalie Rhéaume soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 863 000 \$ qui sera réalisé le 3 février 2023

RÉSOLUTION N° 23-01-09

Objet : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 863 000 \$ qui sera réalisé le 3 février 2023

RESOLUTION N° 23-01-09

Subject: Concordance and short term resolution relating to a bond loan in the amount of \$7,863,000 to be completed on February 3, 2023

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 7 863 000 \$ qui sera réalisé le 3 février 2023, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant
E-1803	90 000 \$
E-1901	101 000 \$
E-2001	18 000 \$
E-2101	166 000 \$
E-2102	25 000 \$
E-2102	166 000 \$
E-2102	510 000 \$

E-2102	233 000 \$
E-2103	826 000 \$
E-2103	1 000 000 \$
E-2105	717 000 \$
E-2105	137 000 \$
E-2202	210 000 \$
E-2202	650 000 \$
E-2203	30 000 \$
E-2203	2 844 000 \$
E-2207	140 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlement d'emprunts numéros E-1803, E-1901, E-2001, E-2101, E-2102, E-2103, E-2105, E-2202 et E-2203, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 février 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 février et le 3 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 00761
1319 CANORA
MONT-ROYAL, QC H3P 2J5

8. que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Royal, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros E-1803, E-1901, E-2001, E-2101, E-2102, E-2103, E-2105, E-2202 et E-2203 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 février 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Abattage des arbres publics

RÉSOLUTION N° 23-01-10

Objet : Abattage des arbres publics

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 228 000 \$ (taxes incluses) en 2023 pour l'abattage des arbres publics, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie ARBO-DESIGN INC., le contrat (C-2023-22) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 206 742,58 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-762-00-458 « Services extérieurs -
Essouchage »

Contrat : 206 742,58 \$ (taxes incluses)
Dépense : 228 000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 208 194,39 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Essouchement des arbres publics

RÉSOLUTION N° 23-01-11

Objet : Essouchement des arbres publics

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 332 000 \$ (taxes incluses) en 2023 pour le contrat « Essouchement des arbres publics », selon le prix unitaire inscrit au bordereau des prix, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie ARBO-DESIGN INC., le contrat C-2023-23 à cette fin, au prix unitaire soumis, soit au prix total de 301 809,38 \$ (taxes incluses) pour la saison 2023, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

RESOLUTION N° 23-01-10

Subject: Removal of public trees

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an expense of \$228,000 (taxes included) in 2023 for the removal of public trees, including all accessory costs, as needed;

To award to the company ARBO-DESIGN INC. the contract (C-2023-22), for this purpose, at the unit prices submitted, for a total amount of \$206,742.58 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses as follows:

Source:
Operating Budget 2023

Appropriation:
02-762-00-458 « Services extérieurs -
Essouchage »

Contract: \$206,742.58 (taxes included)
Expense: \$228,000 (taxes included)
Credit: \$208,194.39

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 23-01-11

Subject: Stump grinding of public trees

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$332,000 (taxes included) in 2023 for the contract "Stump grinding of public trees", according to the unit price listed in the schedule of prices, which included, as needed, all accessory costs;

To award to the company ARBO-DESIGN INC. the contract C-2023-23, to undertake this work at the unit price submitted, for a total amount of \$301,809.38 (taxes included) for the 2023 season, in accordance with the tendering documents;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-762-00-458 « Services extérieurs -
Essouchage »

Contrat : 301 809,38 \$ (taxes incluses)
Dépense : 332 000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 303 160,25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Entretien des cuvettes des jeunes arbres

RÉSOLUTION N° 23-01-12

Objet : Entretien des cuvettes des jeunes arbres

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 77 723,10 \$ (taxes incluses) en 2023 pour l'entretien des cuvettes des jeunes arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 77 723,10 \$ (taxes incluses) en 2024 et en 2025 plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC pour l'entretien des cuvettes des jeunes arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à 9190-8673 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES ROSENEIGE), le contrat (C-2023-27) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant de 77 723,10 \$ (taxes incluses) pour la première saison et au même montant, mais ajusté annuellement selon l'IPC pour les deux saisons subséquentes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023 à 2025

Imputation :
02-762-00-457 « Services extérieurs - Entretien des arbres »

Contrat : 233 169,30 \$ (taxes incluses) plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC

Crédit : 212 914,65 \$ plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2023

Appropriation:
02-762-00-458 « Services extérieurs -
Essouchage »

Contract: \$301,809.38 (taxes included)
Expense: \$332,000 (taxes included)
Credit: \$303,160.25

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 23-01-12

Subject: Maintenance of the watering basin around young trees

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an expense of \$77,723.10 (taxes included) in 2023 for the maintenance of the watering basin around young trees, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense of \$77,723.10 (taxes included) in 2024 and 2025 plus the costs associated with the adjustment according to the CPI for the maintenance of the watering basin around young trees, including all accessory costs, as needed;

To award to 9190-8673 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES ROSENEIGE), the contract (C-2023-27) to undertake these works, at the unit prices submitted, for the amount of \$77,723.10 (taxes included) for the first season and at the same amount but adjusted annually according to the CPI for two subsequent seasons, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2023 to 2025

Appropriation:
02-762-00-457 "Services extérieurs - Entretien des arbres"

Contract: \$233,169.30 (taxes included) plus costs associated with the CPI adjustment

Credit: \$212,914.65 plus costs associated with the CPI adjustment

Pour les années 2024 et 2025, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la ville.

For the years 2024 and 2025, the credit required for this purpose will be maintained in the city's budget envelope.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Taille de formation des arbres de la ville

RÉSOLUTION N° 23-01-13

RESOLUTION N° 23-01-13

Objet : Taille de formation des arbres de la ville

Subject: Town tree formation pruning

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

D'autoriser une dépense de 69 521,43 \$ (taxes incluses) en 2023 pour la taille de formation des arbres de la ville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$69,521.43 (taxes included) in 2023 for town tree formation pruning, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à ARBO-DESIGN INC., le contrat (C-2023-25) à cette fin, au prix unitaire soumis, soit au montant de 69 521,43 \$ (taxes incluses) pour la saison 2023, conformément aux documents de soumission;

To award to ARBO-DESIGN INC. the contract (C-2023-25) to undertake these works, at the unit price submitted, for the amount of \$69,521.43 (taxes included) for the 2023 season, in accordance with the tendering documents;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Source:
Operating Budget 2023

Imputation :
02-762-00-457 « Services extérieurs - Entretien des arbres »

Appropriation:
02-762-00-457 "Services extérieurs - Entretien des arbres"

Contrat : 69 521,43 \$ (taxes incluses)
Crédits : 63 482,33 \$

Contract: \$69,521.43 (taxes included)
Credits: \$63,482.33

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Renouvellement du contrat d'entretien des arbres publics

RÉSOLUTION N° 23-01-14

RESOLUTION N° 23-01-14

Objet : Renouvellement du contrat d'entretien des arbres publics

Subject: Contract renewal for the public tree maintenance

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

D'autoriser une dépense de 750 553,58 \$ (taxes incluses) pour l'entretien des arbres publics dans les limites de la Ville de Mont-Royal, pour l'année 2023, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2020-01) à PAYSAGISTE ROGER MARTEL INC. à cette fin aux prix unitaires soumis, pour la première année d'option du contrat, soit au prix total de 750 553,58 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-762-00-457 « Services extérieurs - Entretien des arbres ».

Contrat : 750 553,58 \$ (taxes incluses)
Crédit : 685 355,46 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expense for the amount of \$750,553.58 (taxes included) in 2023 to execute the contract for the public tree maintenance within the Town of Mount Royal, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the renewal of the contract (C-2020-01) to PAYSAGISTE ROGER MARTEL INC. to undertake these works with the unit prices submitted, for the first optional year of the contract, for a total of \$750,553.58 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Operating Budget 2023

Appropriation:
02-762-00-457 "Services extérieurs - Entretien des arbres"

Contract: \$750,553.58 (taxes included)
Credits: \$685,355.46

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Dépenses supplémentaires - Abattage des arbres publics 2022

RÉSOLUTION N° 23-01-15

Objet : Dépenses supplémentaires - Abattage des arbres publics 2022

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 20 754,05 \$ (taxes incluses) en 2022 dans le cadre du contrat « Abattage des arbres publics » (C-2022-30) accordé à la compagnie ARBO DESIGN INC., comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2022

Imputation :

Compte budgétaire : 02-762-00-457 « Services extérieurs - Entretien des arbres »

Dépense : 20 754,05 \$ (taxes incluses)
Crédit : 18 951,21 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-15

Subject: Additional expenses - Removal of public trees 2022

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$20,754.05 (taxes included) in 2022 under contract "Removal of public trees" (C-2022-30) awarded to ARBO DESIGN INC., which included, as needed, all accessory costs;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2022

Appropriation:

Budget account: 02-762-00-457 « Services extérieurs - Entretien des arbres »

Expense: \$20,754.05 (taxes included)
Credit: \$18,951.21

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Fauchage des lieux publics et entretien des dépôts à neige

RÉSOLUTION N° 23-01-16

Objet : Fauchage des lieux publics et entretien des dépôts à neige

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 53 501,27 \$ (taxes incluses) en 2023 pour le fauchage des lieux publics et l'entretien des dépôts à neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 53 501,27 \$ (taxes incluses) en 2024 plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC pour le fauchage des lieux publics et l'entretien des dépôts à neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à PAYSAGISTE M. ROSSI INC. le contrat C-2023-20 à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant de 53 501,27\$ (taxes incluses) pour l'année 2023 et au même montant, mais ajusté selon l'IPC pour l'année 2024, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023 et 2024

Imputation :
02-330-00-458 « Services extérieurs- Entretien site neige usée »

Contrat : 69 380,42 \$ (taxes incluses) plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC

Crédit : 63 353,58 \$ plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC

Imputation : 02-761-00-447 « Services externes - Entretien des pelouses »

Contrat : 37 622,12 \$ (taxes incluses) plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC

Crédit : 34 354 \$ plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC

Pour l'année 2024, le crédit requis à cette fin sera maintenu dans l'enveloppe budgétaire de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-16

Subject: Mowing of public places and maintenance of snow dumps

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expense of \$53,501.27 (taxes included) in 2023 for the mowing of public places and the maintenance of snow dumps, including all accessory costs, if needed;

To authorize an expense of \$53,501.27 (taxes included) in 2024 plus the costs associated with the adjustment according to the CPI for the mowing of public places and the maintenance of snow dumps, including all accessory costs, if needed;

To award PAYSAGISTE M. ROSSI INC. the contract C-2023-20 for this purpose, at the unit prices submitted, i.e. an amount of \$53,501.27 (taxes included) for the year 2023 and at the same amount but adjusted according to the CPI for the year 2024, all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2023 and 2024

Appropriation:
02-330-00-458 "Services extérieurs- Entretien site neige usée"

Contract: \$69,380.42 (taxes included) plus the costs associated with the CPI adjustment

Credit: \$63,353.58 plus the costs associated with the CPI adjustment

Appropriation: 02-761-00-447 "Services externes - Entretien des pelouses"

Contract: \$37,622.12 (taxes included) plus the costs associated with the CPI adjustment

Credit: \$34,354 plus the costs associated with the CPI adjustment

For the year 2024, the credit required for this purpose will be maintained in the city's budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Renouveaulement - Tonte du gazon dans les parcs et les espaces verts

RÉSOLUTION N° 23-01-17

Objet : Renouveaulement - Tonte du gazon dans les parcs et les espaces verts

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 99 664,67 \$ (taxes incluses) en 2023 plus l'ajustement selon l'IPC pour la tonte du gazon dans les parcs et espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à 178001 CANADA INC. / GROUPE NICKY le renouvellement du contrat C-2021-09 pour l'année 2023 au montant de 99 664,67 \$ (taxes incluses) plus l'ajustement selon l'IPC, conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-761-00-447 « Services externes - Entretien des pelouses »

Contrat : 99 664,67 \$ (taxes incluses) plus l'ajustement selon l'IPC

Crédit : 91 007,13 \$ plus l'ajustement selon l'IPC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-17

Subject: Renewal - Lawn mowing in parks and green spaces

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an expense of \$99,664.67 (taxes included) in 2023 plus the adjustment according to the CPI for lawn mowing in parks and green spaces, including all accessories costs, if applicable;

To award to 178001 CANADA INC. / GROUPE NICKY the renewal of contract C-2021-09 for the year 2023 in the amount of \$99,664.67 (taxes included) plus the adjustment according to the CPI, in accordance with tender documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2023

Appropriation:
02-761-00-447 "Services externes - Entretien des pelouses"

Contract: \$99,664.67 (taxes included) plus the adjustment according to the CPI

Credit: \$91,007.13 plus the adjustment according to the CPI

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Pose de gazon en plaques suite à des travaux d'essouchement

RÉSOLUTION N° 23-01-18

Objet : Pose de gazon en plaques suite à des travaux d'essouchement

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 143 488,80 \$ (taxes incluses) en 2023 pour la pose de gazon en plaques suite à des travaux d'essouchement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 23-01-18

Subject: Laying of sod following grubbing work

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an expense of \$143,488.80 (taxes included) in 2023 for the laying of sod following grubbing work, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à la compagnie les ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTÉE., le contrat (C-2023-30) à cette fin, au prix unitaire soumis, soit au montant de 143 488,80 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-762-00-458 « Services extérieurs -
Essouchage »

Contrat : 143 488,80 \$ (taxes incluses)
Crédit : 131 024,40 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to les ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTÉE., the contract (C-2023-30) to undertake these works, at the unit price submitted, for the amount of \$143,488.80 (taxes included), all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2023

Appropriation:
02-762-00-458 "Services extérieurs -
Essouchage"

Contract: \$143,488.80 (taxes included)
Credit: \$131,024.40

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Renouvellement - Plantation et entretien des fleurs annuelles et des bulbes à floraison printanière

RÉSOLUTION N° 23-01-19

Objet : Renouvellement - Plantation et entretien des fleurs annuelles et des bulbes à floraison printanière

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 102 973,18 \$ en 2023 plus l'ajustement selon l'IPC pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles et des bulbes à floraison printanière, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. le renouvellement du contrat C-2021-15 pour l'année 2023 au montant de 102 973,18 \$ (taxes incluses) plus l'ajustement selon l'IPC, conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-761-00-459 « Services externes - Travaux horticoles »

Contrat : 102 973,18 \$ (taxes incluses) plus l'ajustement selon l'IPC

Crédit : 94 028,24 \$ plus l'ajustement selon l'IPC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-19

Subject: Renewal - Planting and maintenance of annual flowers and spring flowering bulbs

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To authorize an expense of \$102,973.18 in 2023 plus the adjustment according to the CPI for the planting and maintenance of annual flowers and spring flowering bulbs, including all accessories costs, if applicable;

To award to LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. the renewal of contract C-2021-15 for the year 2023 in the amount of \$102,973.18 (taxes included) plus the adjustment according to the CPI, in accordance with tender documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2023

Appropriation:
02-761-00-459 "Services externes - Travaux horticoles"

Contract: \$102,973.18 (taxes included) plus the adjustment according to the CPI

Credit: \$94,028.24 plus the adjustment according to the CPI

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Dépenses supplémentaires - Contrat pour la reconstruction et resurfaçage de rues et trottoirs

RÉSOLUTION N° 23-01-20

Objet : Dépenses supplémentaires - Contrat pour la reconstruction et resurfaçage de rues et trottoirs

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 109 554,17 \$ (taxes incluses) dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021 et 2022, pour la reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-2203

Imputation :
Poste budgétaire 22-300-00-711

Projet 2022-310-07

Dépense : 109 554,17 \$ (taxes incluses)
Crédits : 100 037,56 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-20

Subject: Additional expenses - Contract for the reconstruction and resurfacing of streets and sidewalks

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$109,554.17 (taxes included) within the 2022 Capital Expenditure Programs (PTI) for the Annual reconstruction, repair and resurfacing of streets and sidewalks, which includes, as needed, all accessory costs;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Loan by-Law E-2203

Imputation:
Budget account 22-300-00-711

Project 2022-310-07

Expense: \$109,554.17 (taxes included)
Credits: \$100,037.56

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable

RÉSOLUTION N° 23-01-21

Objet : Interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense totale de 51 600 \$ (taxes incluses) pour le service sur appel d'interventions d'urgence sur le réseau d'égout et d'eau potable de la ville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie LOCATION LORDBEC INC. le contrat C-2023-10 à cette fin, pour la période comprise entre le 1er février 2023 et le 31 janvier 2024, au prix unitaire soumis soit 1 020 \$/heure jusqu'à concurrence de 46 909,80 \$ (taxes incluses), et ce, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission;

RESOLUTION N° 23-01-21

Subject: Emergency response on the sewer and water networks

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize a total expense for the amount of \$51,600 (taxes included) for the service on call of emergency response for the Town's sewer and water networks, including all the accessories fees;

To award to LOCATION LORDBEC INC. the contract C-2023-10 to undertake these works, between the inclusive period of February 1st, 2023 to January 31st, 2024, at the hourly price submitted of \$ 1,020 per hour and up to \$46,909.80 (taxes included), in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-413-00-444 « Services externes »

Contrat : 46 909,80 \$ (taxes incluses)
Dépense totale : 51 600 \$ (taxes incluses)
Crédit : 47 117,68 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge these expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2023

Appropriation:
02-413-00-444 "Services externes"

Contract: \$46,909.80 (taxes included)
Total expense: \$51,600 (taxes included)
Credit: \$47,117.68

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Réaménagement des salles de bain aux travaux publics

RÉSOLUTION N° 23-01-22

Objet : Réaménagement des salles de bain aux travaux publics

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 87 610,43 \$ (taxes incluses) pour le réaménagement des salles de bain aux travaux publics;

D'autoriser un emprunt de 87 610,43 \$ (taxes incluses) du fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans.

D'autoriser la directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les procédures et les politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet 2023-320-11 « 180 Clyde - Réaménagement des salles de bain de l'édifice des travaux publics »

Poste budgétaire :
22-300-00-721 « Bâtiments - Édifices administratifs »

Dépense : 87 610,43 \$ (taxes incluses)
Crédit : 80 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-22

Subject: Renovation of bathrooms at public works

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expense of \$87,610.43 (taxes included) for the renovation of bathrooms at public works;

To authorize a loan of \$87,610.43 (taxes included) from the working capital to pay for this expense and to repay this amount over a period of 5 years.

To authorize the town manager to award the various contracts required for the execution of this project, all according to the procedures and policies of the Town;

To charge the expenses as follows:

Source:
Working capital

Appropriation:
Project 2023-320-11 "180 Clyde - Réaménagement des salles de bain de l'édifice des travaux publics"

Budget account:
22-300-00-721 "Bâtiments - Édifices administratifs"

Expense: \$87,610.43 (taxes included)
Credit: \$80,000

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Nouvelle salle de conférence - Travaux publics

RÉSOLUTION N° 23-01-23

Objet : Nouvelle salle de conférence - Travaux publics

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 43 805,22 \$ (taxes incluses) pour l'aménagement d'une nouvelle salle de conférence aux travaux publics (C-2023-36);

D'autoriser un emprunt de 43 805,22 \$ (taxes incluses) du fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans.

D'autoriser la directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les procédures et les politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet 2023-320-08 « 180 Clyde - Aménagement d'une salle de conférence aux travaux publics »

Poste budgétaire :
22-300-00-721 « Bâtiments - Édifices administratifs »

Dépense : 43 805,22 \$ (taxes incluses)
Crédit : 40 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-23

Subject: New conference room - Public works

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To authorize an expense of \$43,805.22 (taxes included) for a new conference room at public works (C-2023-36);

To authorize a loan of \$43,805.22 (taxes included) from the working capital to pay for this expense and to repay this amount over a period of 5 years.

To authorize the town manager to award the various contracts required for the execution of this project, all according to the procedures and policies of the Town;

To charge the expenses as follows:

Source:
Working capital

Appropriation:
Project 2023-320-08 "180 Clyde - Aménagement d'une salle de conférence aux travaux publics"

Budget account:
22-300-00-721 "Bâtiments - Édifices administratifs"

Expense: \$43,805.22 (taxes included)
Credit: \$40,000

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Dépenses supplémentaires - Services professionnels pour le réaménagement du Parc Mohawk et la rénovation ou reconstruction d'un nouveau chalet de parc

RÉSOLUTION N° 23-01-24

Objet : Dépenses supplémentaires - Services professionnels pour le réaménagement du Parc Mohawk et la rénovation ou reconstruction d'un nouveau chalet de parc

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

RESOLUTION N° 23-01-24

Subject: Additional expenditure - Professional services for the landscaping and the reconstruction or renovation of the park's chalet at Mohawk Park

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 16 841,63 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour le réaménagement du Parc Mohawk et la rénovation ou reconstruction d'un nouveau chalet de parc;

D'accorder à LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL S.E.N.C. soit au montant de 16 841,63 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission relatif à ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Imputation :

Règlement d'emprunt E-1903, amorti sur une période de 20 ans;

Projet 2018-710-02 « Mise à jour des équipements au parc Mohawk »

Compte budgétaire : 22-700-00-718

Contrat : 16 841,63 \$ (taxes incluses)

Dépense : 16 841,63 \$ (taxes incluses)

Crédits :15 378,65 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an additional expenditure of \$16,841.63 (taxes included) for professional services for the landscaping and the reconstruction or renovation of the park's chalet at Mohawk Park;

To award to LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL S.E.N.C. for a total of \$16,841.63 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows:

Appropriation:

Loan By-Law E-1903, with an amortization period over 20 years;

Project 2018-710-02 "Mise à jour des équipements au parc Mohawk"

Budget account: 22-700-00-718

Contract: \$16,841.63 (taxes included)

Expense: \$16,841.63 (taxes included)

Credits: \$15,378.55

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Acquisition du logiciel ArcGIS Solutions

RÉSOLUTION N° 23-01-25

Objet : Acquisition du logiciel ArcGIS Solutions

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 75 193,65 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition du logiciel ArcGIS Solutions;

D'accorder à la compagnie ESRI CANADA LIMITED le contrat (C-2023-37) au prix forfaitaire soumis pour un montant total de 75 193,65 \$;

D'autoriser un emprunt de 75 193,65 \$ (taxes incluses) du fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans.

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :

Fonds de roulement PTI 2020

Imputation :

Poste budgétaire 22-300-00-761

RESOLUTION N° 23-01-25

Subject: Acquisition of ArcGIS Solutions Software

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expense of \$75,193.65 (taxes included) for acquisition of ArcGIS Solutions Software;

To award the company ESRI CANADA LIMITED, the contract (C-2023-37) at the price submitted, for a total of \$75,193.65 (taxes included);

To authorize a loan of \$75,193.65 (taxes included) from the working fund to cover this expense and to repay the amount over a 5 year period.

To charge these expenditures as follows:

Sources:

Working Fund PTI 2020

Appropriation:

Budget account 22-300-00-761

Projet :
2020-310-08 « Acquisition de logiciel
informatique géomatique »

Dépense : 75 193,65 \$ (taxes incluses)
Crédit : 68 661,83 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Project:
2020-310-08 "Acquisition de logiciel informatique
géomatique"

Contract: \$75,193.65 (taxes included)
Credit: \$68,661.83

CARRIED UNANIMOUSLY

29. Mise à niveau des ordinateurs de la ville - phase 2

RÉSOLUTION N° 23-01-26

Objet : Mise à niveau des ordinateurs de la ville - phase 2

ATTENDU QUE conformément à l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), toute municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du « Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) » institué par la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (R.L.R.Q., c. C-8.1.1) ou par l'entremise de celui-ci :

- le contrat porte sur un bien ou un service visé par l'entente-cadre;

- le fournisseur ou le prestataire de services retenu est celui dont l'offre est la plus avantageuse selon le prix du contrat ou selon tout autre critère en lien avec l'objet du contrat, telles la compatibilité technologique, l'accessibilité des biens ou des services, la performance et l'assistance technique.

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal respecte ces conditions;

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyée par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense 158 793,90 \$ (taxes incluses) pour l'achat des ordinateurs, moniteurs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le contrat pour l'acquisition des ordinateurs, moniteurs et accessoires à IT2Go aux prix au prix total de 129,745.97 \$, le tout conformément aux documents de l'entente-cadre conclue par le CAG;

D'autoriser un emprunt de 158 793,90 \$ taxes incluses au fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'autoriser la Directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les politiques, les règles et procédures de la Ville;

RESOLUTION N° 23-01-26

Subject: Upgrading of the Town's computers - phase 2

WHEREAS in accordance with article 573.3.2 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., c. C-19), any municipality may obtain any movable property or any service from the « Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) » established by the Act respecting the Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (C.Q.L.R., c. C-8.1 .1) or through it:

- the contract relates to goods or services covered by the framework agreement;

- the supplier or service provider selected is one whose offer is the most advantageous according to the price of the contract or according to any other criteria related to the subject of the contract, such as technological compatibility, accessibility of goods or services, performance and/or technical support.

WHEREAS the Town of Mont Royal respects these conditions;

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an expense of 158,793.90 \$ (taxes included) for the purchase of computers, monitors and accessories which includes, as needed, all incidental costs;

To award the contract for the purchase of computers, monitors and accessories to IT2Go for a total price of \$129,745.97, all in accordance with the documents of the framework agreement concluded by the CAG;

To authorize a loan of \$158,793.90 (taxes included) from the working capital fund to pay for this expense and repay that amount over a five (5) year period;

To authorize the Town Manager to award the various contracts required within this project, all in accordance with Town policies, regulations and procedures;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Projet :
2023-100-05 - Mise à niveau des ordinateurs de la ville - phase 2

Poste budgétaire : 22-100-00-761

Contrat : 129 745,97 \$
Crédits : 145 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Working Capital Fund

Project:
2023-100-05 - « Mise à niveau des ordinateurs de la ville - phase 2 »

Budget account: 22-100-00-761

Contract: \$129,745.97
Credit: \$145,000

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Fourniture d'espaces médias

RÉSOLUTION N° 23-01-27

Objet : Fourniture d'espaces médias

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyée par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 191 500 \$ (taxes incluses) pour la fourniture d'espaces médias pour des fins de publicité et de promotion dans différents médias imprimés, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :
02-xxx-xxx-341 et 02-xxx-xxx-349

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-27

Subject: Supply of media space

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an expenditure of \$191 500 (taxes included), for the supply of media space for the purposes of publicity and promotion in a printed media, which include as needed all accessories costs, if necessary;

To charge the expenses related to this contract as follow:

Source:
Operating Budget 2023

Appropriation:
02-xxx-xxx-341 and 02-xxx-xxx-349

CARRIED UNANIMOUSLY

31. Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels pour la conception du nouveau "10/20 Roosevelt"

Cet item a été retiré de l'ordre du jour.

32. Dépenses diverses pour le projet de la dalle-parc

RÉSOLUTION N° 23-01-28

Objet : Dépenses diverses pour le projet de la dalle-parc

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyée par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 27 378,26 \$ (taxes incluses) pour divers besoins du projet de la dalle-parc;

D'autoriser la directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les procédures et les politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses comme suit :

Imputation :
Projet 2020-310-10 « Construction de la dalle-parc entre les ponts Cornwall et Laird »

Provenance :
Règlement d'emprunt E-2105, amorti sur une période de 20 ans

Compte budgétaire : 22-700-00-718

Dépense : 27 378,26 \$ (taxes incluses)
Crédit : 25 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-28

Subject: Various expenditures the slab park project

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an expenditure of \$27,378.26 (taxes included) for various needs related to the slab park project;

To authorize the Town Manager to award the various contracts necessary for the execution of the project in accordance with the Town's policies and procedures;

To charge these expenditures as follows:

Appropriation:
Project 2020-310-10 " Construction de la dalle-parc entre les ponts Cornwall et Laird"

Source:
Loan by-law E-2105, amortized over 20 years

Budget account: 22-700-00-718

Expense: \$27,378.26 (taxes included)
Credits : \$25,000

CARRIED UNANIMOUSLY

33. Services professionnels - Dépenses supplémentaires - accompagnement présentation Quartier Sportif

RÉSOLUTION N° 23-01-29

Objet : Services professionnels - Dépenses supplémentaires - accompagnement présentation Quartier Sportif

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 23 000 \$ (taxes incluses) pour services professionnels pour l'accompagnement de la Ville lors des présentations citoyennes dans le cadre de la réalisation du Quartier sportif;

D'autoriser à Morin Relations Publiques un montant supplémentaire maximum de 22 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre de cet accompagnement;

RESOLUTION N° 23-01-29

Subject: Professional services - Additional expenses - support presentation Quartier Sportif

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an additional expense of \$23,000 (taxes included) for professional services to accompany the Town during citizen presentations within the framework of the implementation of the Quartier sportif;

To authorize an additional amount of maximum \$22,000 (taxes included) to Morin Relations Publiques within the scope of this support;

D'autoriser à Julie Dionne un montant supplémentaire maximum de 1 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre de cet accompagnement.

D'imputer ces dépenses comme suit :

Projet : 2018-710-11B

Provenance : surplus accumulé

Imputation : 22-700-00-722

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an additional amount of maximum \$1,000 (taxes included) to Julie Dionne within the scope of this support.

To charge these expenses as follows:

Project: 2018-710-11B

Source: allocated surplus

Appropriation: 22-700-00-722

CARRIED UNANIMOUSLY

34. Autoriser des acquisitions de livres pour la bibliothèque par l'entremise d'engagements d'achats annuels avec certaines fournisseurs

RÉSOLUTION N° 23-01-30

Objet : Autoriser des acquisitions de livres pour la bibliothèque par l'entremise d'engagements d'achats annuels avec certaines fournisseurs

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

Autoriser des acquisitions de la bibliothèque par l'entremise d'engagements annuels de livres et autoriser la directrice générale à signer les documents et bons de commande avec les fournisseurs suivants :

- Librairie Monet
- Librairie Paragraphe
- Librairie Bertrand
- Librairie Clio
- Librairie Renaud-Bray
- Librairie Drawn & Quarterly

D'imputer ces dépenses aux activités financières 2023 aux montants des crédits budgétaires maximaux et numéros d'affectations suivantes :

- 02 770 00 676 - 94 000 \$
- 02 770 00 677 - 94 000 \$
- 02 770 00 678 - 38 500 \$
- 02 770 00 679 - 22 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-30

Subject: Authorize Library book acquisitions with open order purchase orders for books with certain suppliers

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

Authorize Library book acquisitions with open order purchase orders for books with certain suppliers and to authorize the Town Manager to sign the documents and purchase orders with the following suppliers:

- Librairie Monet
- Librairie Paragraphe
- Librairie Bertrand
- Librairie Clio
- Librairie Renaud-Bray
- Librairie Drawn & Quarterly

To charge these expenses to the 2023 financial activities, to the following budget accounts and maximum budgetary credit amounts:

- 02 770 00 676 - \$94,000
- 02 770 00 677 - \$94,000
- 02 770 00 678 - \$38,500
- 02 770 00 679 - \$22,000

CARRIED UNANIMOUSLY

35. Adhésion au programme d'assurance de l'UMQ pour les organismes sans but lucratif

RÉSOLUTION N° 23-01-31

Objet : Adhésion au programme d'assurance de l'UMQ pour les organismes sans but lucratif

ATTENDU QUE des organismes sans but lucratif (OSBL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville de Mont-Royal, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied un regroupement d'assurance afin répondre à la problématique d'assurabilité des OSBL;

ATTENDU QUE les OSBL admissibles à ce programme sont ceux reconnus en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires de la Ville de Mont-Royal;

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyée par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De joindre le regroupement d'assurance de l'UMQ pour les OSBL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-31

Subject: Participation in the UMQ insurance group for the non-profit organizations

WHEREAS non-profit organizations (NPO), working on the territory and with the citizens of the Town of Mount Royal, have difficulty finding damage insurance at an affordable price;

WHEREAS the Union des municipalités du Québec (UMQ) has created an insurance program to respond to the problem of insurability of NPOs;

WHEREAS the NPOs eligible for this program are those recognized under Recognition and Support Policy for Community and Recreation Organizations;

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To join the insurance group of the UMQ for NPOs.

CARRIED UNANIMOUSLY

36. Ajout de fonds pour le contrat de Fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage de bâtiment

RÉSOLUTION N° 23-01-32

Objet : Ajout de fonds pour le contrat de Fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage de bâtiment

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 44 965 \$ (taxes incluses) pour la fourniture de la main- d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage des bâtiments, comprennent tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie NEPTUNE SECURITY SERVICES un montant additionnel de 44 965,\$ (taxes incluses) pour un ajout au contrat C-2021-60.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

RESOLUTION N° 23-01-32

Subject: Additional expenses for the contract for the Supply of labor and equipment for building security services

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To authorize an additional expenses of \$44,965 (taxes included) for the supply of labor, material and equipment for building security services, which includes as needed, all accessory costs;

To award to NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. an additional amount to contract C-2021-60 of \$44,965. (taxes included)

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Source:
Operating Budget 2023

Imputation :
02 710-00452 Surveillance des édifices
municipaux

Appropriation:
02 710 00 452 "surveillance des edifices
municipaux"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

37. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 23-01-33

RESOLUTION N° 23-01-33

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Subject: CCU recommendations

Avant le début des délibérations sur ce point, le conseiller Antoine Tayar déclare son intérêt pécuniaire particulier.

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 16 décembre 2022

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on December 16th, 2022

Plan n° 6 : 140 Thornton pour « Agrandissement au-dessus du garage et modifications des façades ».

Plan n°6: 140 Thornton for "Extension over garage and facade modifications".

Plan n° 8 : 426 Leacross pour « Modification façade avant »; sous la réserve suivante;

Plan n°8: 426 Leacross for "Modification of the front facade"; Subject to the following;

- Le rendu couleurs est chaleureux et les élévations devront être précisées et aller dans ce sens.

- The color renderings are warm and the elevations will have to be specified and go in this direction.

Plan n° 9 : 456 Melbourne pour « Modification au PIIA approuvé: coloration des matériaux ».

Plan n°9: 456 Melbourne for "Extension over garage and facade modifications".

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 16 décembre 2022

TO REFUSE the (PIIA) plans that have been the subject of a non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on December 16th, 2022

Plan n°2 : 316 Barton pour « Modification des façades »; non favorable selon les motifs suivants :

Plan n°2: 316 Barton "Modification of the facades"; not favorable due to the following:

-Les fenêtres noires sont refusées, par souci d'intégration, car le noir est jugé trop contrastant pour ce bâtiment;

-The black windows are rejected for integration, as black is considered too contrasting for this building;

-Le requérant devra déposer une palette de coloration qui va s'harmoniser avec le revêtement de pierres naturelles. Si les fenêtres sont commandées, il devra les repeindre et préciser la nouvelle couleur.

-The applicant will be required to submit a color palette that will match the natural stone cladding. If the windows are ordered, they will need to be repainted and the new color specified.

Plan n°4 : 840 Caledonia pour « Modification des façades »; non favorable selon les motifs suivants :

- La volumétrie est à revoir dans son ensemble : toiture top monolithique, manque de retrait et de jeux de volume. Le corps du bâtiment principal est à maintenir;

- Exemple : le garage était en retrait et ainsi mieux intégré et créait moins un effet de masse. Il devra aussi être réduit en hauteur. Ce critère est précisé au PIIA;

- Les fenêtres noires sont refusées par manque d'intégration et trop de contraste;

- Revoir la proportion de la nouvelle porte de garage : trop large pour cette façade de bâtiment;

- Le revêtement en crépi est omniprésent, on perd malheureusement le style du bâtiment qui requiert un clin horizontal, très typique des maisons de VMR;

- Mur arrière : revoir la largeur des 2 portes-patio : trop grandes;

- Le modèle de la porte d'entrée est non recevable, trop moderne pour le style du bâtiment;

- Retirer l'encadrement au pourtour des fenêtres : superflu et non relié au style architectural du bâtiment;

- Le Comité recommande de s'inspirer de la coloration du voisinage et de la présence du déclin sur les maisons voisines;

- Un architecte devrait s'impliquer au projet de transformation.

Plan n°11 : 461 Stanstead pour « Agrandissement »; non favorable selon les motifs suivants :

-En premier lieu: un chiffrier complet sur la démolition devra être déposé au Service afin de vérifier s'il s'agit d'une démolition ou non;

-Le projet devra respecter les critères du PIIA;

-Revêtement en acier au mur arrière à réviser en conformité avec les dispositions réglementaires;

-Soumettre plan de l'existant et projeté sur une même planche;

-Lors d'un ajout contemporain, celui-ci doit être annexé au volume d'origine et non transformer au complet le corps principal du bâtiment;

Plan n°4: 840 Caledonia "Modification of the facades"; not favorable due to the following:

- The volumetry is to be reviewed as a whole: roof is too monolithic, lack of recess and play of volume. The body of the main building should be maintained;

- Example: the garage was set back and thus better integrated and created less of a mass effect. It should also be reduced in height. This criteria is specified in the PIIA;

- Black windows are rejected for lack of integration and too much contrast;

- Review the proportion of the new garage door: too wide for this building façade;

- The plaster cladding is too present, unfortunately losing the style of the building which requires a horizontal clapboard, very typical of VMR houses;

- Rear wall: review the width of the 2 patio doors: too large;

- The model of the front door is not acceptable, too modern for the style of the building;

- Remove the frame around the windows: unnecessary and not related to the architectural style of the building;

- The Committee recommends that the coloring of the neighborhood and the presence of the cladding on the neighboring houses be used as inspiration;

- An architect should be involved in the transformation project.

Plan n°11: 461 Stanstead "Extension"; not favorable due to the following:

-First: a complete demolition spreadsheet should be filed with the Department to verify whether or not it is a demolition;

-The project must comply with the PIIA criteria;

-Steel cladding on rear wall to be revised in accordance with regulations;

-Submit existing and projected plans on the same sheet;

-Contemporary additions must be attached to the original volume and not completely transform the main body of the building;

-La tourelle existante à un sens et offre un style architectural. Elle est maintenant submergée par les divers agrandissements trop massifs qui dénaturent le bâtiment existant;

-Il est primordial de préserver le style de la maison d'origine;

-La volumétrie est trop imposante sur tous les niveaux, de même que les différentes hauteurs. On perd le bâtiment existant;

-La cheminée est un élément d'architecture à conserver;

-Les plans révisés devront sur une même planche présentée l'existant versus le proposé afin de faciliter la lecture du projet.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 13 janvier 2023

Plan n° 1 : Projet Royalmount: construction de la passerelle pour « Modification au PIIA approuvé ».

Plan n° 2 : 8430 Darnley pour « Modification au PIIA approuvé : revêtement extérieur et affichage »; sous les réserves suivantes;

- Plutôt que noir, la brique devra être peinte de la même couleur que le cadrage des fenêtres, soit dark-bronze;

- Le Comité suggère de prévoir un socle sous l'enseigne autonome plutôt qu'un simple poteau d'acier.

Plan n° 3 : 437 Graham pour « Modification des fenêtres et la porte patio ».

Plan n° 4 : 417 Berwick pour « Agrandissement au deuxième étage et à l'arrière du bâtiment »; sous la réserve suivante;

- La couleur de l'ensemble des fenêtres devra être uniforme sur les 4 façades, soit argile ou soit pierre ponce.

Plan n° 6 : 2265 Seneca pour « Modifications des façades et nouvelles ouvertures »; sous les réserves suivantes;

- le projet de modification des façades est recevable incluant les nouvelles ouvertures, sauf en ce qui concerne la coloration du revêtement métallique, des moulures et des fenêtres qui devront faire l'objet d'un nouveau PIIA.

The existing turret belongs and offers an architectural style and is now overwhelmed by the various massive additions that distort the existing building;

-It is important to preserve the style of the original house;

-The volumetry is too imposing on all levels, as well as the different heights. The existing building is lost;

-The chimney is an architectural element to be preserved;

-The revised plans should present the existing versus the proposed on the same sheet to facilitate the reading of the project.

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on January 13, 2023

Plan n°1: Projet Royalmount: construction of the passerelle) for "Modification to the approved PIIA".

Plan n°2: 8430 Darnley for "Modification to the approved PIIA: exterior cladding and signage"; Subject to the following;

- Rather than black, the brick should be painted the same color as the window frame, dark bronze;

- The Committee suggests that a pedestal under the freestanding sign be provided rather than a simple steel post.

Plan n°3: 437 Graham for "Modification of windows and patio door".

Plan n°4: 417 Berwick for "Extension on the second floor and at the back of the building"; Subject to the following;

- The color of all the windows must be uniform on the 4 facades, either clay or sand stone.

Plan n°6: 2265 Seneca for "Modifications to facades and new openings"; Subject to the following;

- the facade modifications are admissible, including the new openings, except for the colouring of the metal cladding, mouldings and windows, which will have to be subject to a new PIIA.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 13 janvier 2023

Plan n°5 : 316 Barton pour « Modification des façades »; non favorable selon les motifs suivants :

- La coloration noire pour les fenêtres est refusée. Le Comité oriente le projet dans les tons de blanc pour une meilleure intégration. La proposition noire est jugée trop contrastante;

- Les fascias des lucarnes devront demeurer blancs.

Abstention : Conseiller Antoine Tayar

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

TO REFUSE the (PIIA) plans that have been the subject of a non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on January 13, 2023

Plan n°5: 316 Barton "Modification of the facades"; not favorable due to the following:

- Black coloring for windows is refused. The Committee directs the project in shades of white for better integration. The black proposal is considered too contrasting;

- The fascias of the dormers must remain white.

Abstention: Councilor Antoine Tayar

CARRIED BY MAJORITY

38. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 401, avenue Brookfield

RÉSOLUTION N° 23-01-34

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 401, avenue Brookfield

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 401, avenue Brookfield, soit le lot 1 683 789, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au règlement n°1312, la marge de recul avant principale existant à 7,37m et la marge de recul arrière existant à 2,27m empiétant respectivement de 0,13 m et de 2,23 m dans les marges requises par le Règlement de zonage n°1441 ;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul avant principale et la marge de recul arrière, mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente.

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 16 décembre 2022, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyée par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'accepter, conformément au règlement n° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser la marge de recul avant principale à 7,37 m et la marge de recul arrière à 2,27 m pour le bâtiment situé au 401, avenue Brookfield.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-34

Subject: Minor Variance for the property located at 401, Brookfield Avenue

WHEREAS the owner of the immovable property located at 401, Brookfield avenue, being lot 1 683 789, has submitted an application for a minor variance to legalize, in accordance with By-law No. 1312, the existing main front setback of 7.37 m and the existing rear setback of 2.27 m, encroaching respectively by 0.13 m and 2.23 m on the setbacks required by Zoning By-law No. 1441;

WHEREAS the approval of this application would legalize the main front setback and the rear setback, but cannot apply to any subsequent construction.

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on December 16, 2022, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To accept, under Minor Variance By-law No. 1312, to legalize the main front setback at 7.37 m and the rear setback at 2.27 m for the main building located at 401 Brookfield Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

39. Plan d'action 2022 à l'égard des personnes handicapées

RÉSOLUTION N° 23-01-35

Objet : Plan d'action 2022 à l'égard des personnes handicapées

ATTENDU que la Ville de Mont-Royal fait partie des organismes publics qui doivent élaborer un Plan d'action à chaque année;

ATTENDU que la Ville de Mont-Royal, par les gestes et actions déjà accomplis, démontre la nécessité d'intégrer tous les résidents ayant un handicap dans la communauté;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyée par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'approuver le Plan d'Action pour l'année 2022;

D'autoriser la directrice générale ou le greffier à signer, au nom de la Ville de Mont-Royal, tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur;

De transmettre copie des documents à L'Office de personnes handicapées du Québec (OPHQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 40. Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1441-8 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse ainsi que dépôt et avis de motion du projet de règlement no 1444-2 modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1444 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse**

RÉSOLUTION N° 23-01-36

Objet : Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1441-8 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse ainsi que dépôt et avis de motion du projet de règlement no 1444-2 modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1444 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse

1. Avis de motion

La conseillère Caroline Decaluwe dépose le Projet de règlement no 1441-8 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

RESOLUTION N° 23-01-35

Subject: 2022 Action plan - concerning handicapped persons

WHEREAS the Town of Mount-Royal falls under the group of public service organizations that is required to submit an Action Plan on a yearly basis;

WHEREAS the Town of Mount-Royal, by the measures and actions already taken, has shown the importance of integrating all residents with a handicap into the community;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To approve the Action Plan for 2022;

To authorize the Town Manager or the Town Clerk to sign, on behalf of the Town of Mount-Royal, all documents required to bring the Action Plan into force;

To transmit a copy of the documents to the Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 23-01-36

Subject: Filing, notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1441-8 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the cost of using the public property for the establishment of an outdoor café and filing and notice of motion of Draft By-law No. 1444-2 to amend permits and certificates By-law No. 1444 with respect to the cost of using the public property for the establishment of an outdoor café

1. Notice of motion

Councilor Caroline Decaluwe files Draft By-law No. 1441-8 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the cost of using the public property for the establishment of an outdoor café and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future Council sitting.

Le conseiller Caroline Decaluwe dépose le Projet de règlement no 1444-2 modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1444 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter le premier projet de règlement no 1441-8 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait au coût d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un café terrasse;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 7 février 2023 à 17h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41. Adoption du Règlement no E-2301 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 900 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements

RÉSOLUTION N° 23-01-37

Objet : Adoption du Règlement no E-2301 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 900 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° E-2301 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 900 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 13 décembre 2022;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° E-2301 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 900 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Councillor Caroline Decaluwe files Draft By-law No. 1444-2 to amend permits and certificates By-law No. 1444 with respect to the cost of using the public property for the establishment of an outdoor café and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future Council sitting.

2. Adoption of first Draft By-law

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1441-8 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the cost of using the public property for the establishment of an outdoor café;

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (C.Q.L.R., Chapter A-19), a public meeting regarding this Draft By-Law, its content and the consequences of its adoption on February 7, 2023 at 17h.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 23-01-37

Subject: Adoption of By-law No. E-2301 to authorize capital expenditures and a loan of \$900,000 for municipal buildings maintenance and the purchase of equipment

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. E-2301 to authorize capital expenditures and a loan of \$900,000 for municipal buildings maintenance and the purchase of equipment was preceded by a filing and a notice of motion given on December 13, 2022;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt By-law No. E-2301 to authorize capital expenditures and a loan of \$900,000 for municipal buildings maintenance and the purchase of equipment.

CARRIED UNANIMOUSLY

42. Adoption du Règlement no E-2302 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 348 000 \$ pour acquisition des véhicules et d'équipements

RÉSOLUTION N° 23-01-38

Objet : Adoption du Règlement no E-2302 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 348 000 \$ pour acquisition des véhicules et d'équipements

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no E-2302 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 348 000 \$ pour acquisition des véhicules et d'équipements a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 13 décembre 2022;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le Règlement no E-2302 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 348 000 \$ pour acquisition des véhicules et d'équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-38

Subject: Adoption of By-law No. E-2302 to authorize a capital expenditures and a loan of \$1,348,000 for the purchase of vehicles and equipment

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law E-2302 to authorize a capital expenditures and a loan of \$1,348,000 for the purchase of vehicles and equipment was preceded by a filing and a notice of motion given on December 13, 2022;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt By-law No. E-2302 to authorize a capital expenditures and a loan of \$1,348,000 for the purchase of vehicles and equipment.

CARRIED UNANIMOUSLY

43. Adoption du Règlement no E-2303 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 5 810 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales

RÉSOLUTION N° 23-01-39

Objet : Adoption du Règlement no E-2303 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 5 810 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no E-2303 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 5 810 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 13 décembre 2022;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le Règlement no E-2303 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 5 810 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-39

Subject: Adoption of By-law No. E-2303 to authorize capital expenditures and a loan of \$5,810,000 for municipal infrastructure works

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. E-2303 to authorize capital expenditures and a loan of \$5,810,000 for municipal infrastructure works was preceded by a filing and a notice of motion given on December 13, 2022;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt By-law No. E-2303 to authorize capital expenditures and a loan of \$5,810,000 for municipal infrastructure works.

CARRIED UNANIMOUSLY

44. Adoption du Règlement no E-2304 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 130 000 \$ pour des travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc

RÉSOLUTION N° 23-01-40

Objet : Adoption du Règlement no E-2304 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 130 000 \$ pour des travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no E-2304 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 130 000 \$ pour des travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 13 décembre 2022;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le Règlement no E-2304 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 130 000 \$ pour des travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-40

Subject: Adoption of By-law No. E-2304 to authorize capital expenditures and a loan of \$3,130,000 for sewer and water infrastructure work

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. E-2304 to authorize capital expenditures and a loan of \$3,130,000 for sewer and water infrastructure work was preceded by a filing and a notice of motion given on December 13, 2022;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt By-law No. E-2304 to authorize capital expenditures and a loan of \$3,130,000 for sewer and water infrastructure work.

CARRIED UNANIMOUSLY

45. Adoption du Règlement no E-2305 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 715 000 \$ pour des travaux de parcs

RÉSOLUTION N° 23-01-41

Objet : Adoption du Règlement no E-2305 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 715 000 \$ pour des travaux de parcs

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no E-2305 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 715 000 \$ pour des travaux de parcs a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 13 décembre 2022;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le Règlement no E-2305 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 715 000 \$ pour des travaux de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-41

Subject: Adoption of By-law No. E-2305 to authorize capital expenditures and a loan of \$715,000 for municipal parks

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. E-2305 to authorize capital expenditures and a loan of \$715,000 for municipal parks was preceded by a filing and a notice of motion given on December 13, 2022;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt By-law No. E-2305 to authorize capital expenditures and a loan of \$715,000 for municipal parks.

CARRIED UNANIMOUSLY

46. **Adoption du Règlement no E-2306 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 343 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques et la refonte du site web**

RÉSOLUTION N° 23-01-42

Objet : Adoption du Règlement no E-2306 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 343 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques et la refonte du site web

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no E-2306 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 343 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques et la refonte du site web a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 13 décembre 2022;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le Règlement no E-2306 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 343 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques et la refonte du site web.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 23-01-42

Subject: Adoption of By-law No. E-2306 to authorize capital expenditures and a loan of \$1,343,000 for the purchase of computer equipment and the redesign of the website

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. E-2306 to authorize capital expenditures and a loan of \$1,343,000 for the purchase of computer equipment and the redesign of the website was preceded by a filing and a notice of motion given on December 13, 2022;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt By-law No. E-2306 to authorize capital expenditures and a loan of \$1,343,000 for the purchase of computer equipment and the redesign of the website.

CARRIED UNANIMOUSLY

47. **Dépôt et avis de motion du projet de Règlement no. 1384-44 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière**

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement no. 1384-44 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière

La conseillère Sophie Séguin dépose le projet de Règlement no. 1384-44 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1384-44 to amend Traffic and parking By-law No.1384 with respect d with traffic signs

Councillor Sophie Séguin files Draft By-law No. 1384-44 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to traffic signs and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

CARRIED UNANIMOUSLY

48. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 23-01-43

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyée par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

49. Affaires diverses

Aucun sujet n'est traité.

50. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 48, aucune question n'est posée et la période de questions se termine à 20 h 48.

RESOLUTION N° 23-01-43

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the January 26, 2023, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the January 26, 2023, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

51. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 23-01-44

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyée par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 23-01-44

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To close meeting at 20:49.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy